

Cet outil vise à guider les gestionnaires et les surveillant(e)s dans le processus de planification de la sécurité d'un(e) employé(e).

Nom de l'employé(e) : _____

Personnel et privé

Nom du ou de la surveillant(e) : _____

Date de création : _____

Qu'est-ce qu'un plan de sécurité personnalisé en milieu de travail à l'intention des victimes de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes?

Le plan de sécurité personnalisé en milieu de travail à l'intention des victimes de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes s'adresse à tout membre du personnel qui sont victimes de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes. Un tel plan de sécurité propose une diversité d'options et d'horaires de travail qui visent à accroître la protection des employé(e)s concerné(e)s. Il vise également à améliorer la sécurité personnelle des employé(e)s au travail, à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu de travail. La plupart des éléments du plan de sécurité s'appliquent aussi aux employé(e)s qui travaillent à domicile. Choisissez les lignes directrices et les options du plan de sécurité personnalisé qui répondent aux besoins des employé(e)s qui travaillent à domicile.

Pourquoi l'employeur doit-il contribuer à dresser un plan de sécurité personnalisé?

Les employé(e)s doivent se sentir en sécurité dans leur milieu de travail. L'employeur et les surveillant(e)s ont l'obligation de prendre toutes les précautions raisonnables pour créer un milieu de travail sûr et sécuritaire. Cela comprend l'élaboration d'un plan de sécurité personnalisé avec tout(e) employé(e) qui annonce être victime de violence conjugale ou entre partenaires intimes. Le présent plan de sécurité facilitera l'établissement des options qui s'offrent pour accroître la sécurité de l'employé(e) concerné(e).

Comment créer un plan de sécurité personnalisé

Vous, le ou la surveillant(e), et l'employé(e) devez élaborer le plan de sécurité en collaboration. Les éléments du plan sont choisis en fonction des décisions de l'employé(e) par rapport à sa propre sécurité. Il faut passer le plan en revue régulièrement et le modifier à mesure que les préoccupations relatives à la sécurité de l'employé(e) changent. En tant que surveillant(e), *il vous faut croire l'employé(e)* et lui offrir votre soutien tout au long du processus de planification de la sécurité.

N'oubliez pas...

L'employé(e) traverse une période stressante et peut ressentir toutes sortes d'émotions : peur, gêne, honte, préoccupations par rapport à la sécurité, aux enfants, au logement et à la situation financière. Apportez votre soutien. Faites preuve de compassion à son égard, encouragez, ne portez pas de jugement et assurez la confidentialité. Proposez d'élaborer ce plan en collaboration avec l'employé(e) et permettez-lui de décider de passer par le processus ou non.

À noter : Si l'employé(e) s'apprête à quitter la personne violente ou l'a quittée récemment (au cours des 12 derniers mois), le risque de violence et de mortalité est accru.

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
<p>Discussion</p> <p>Discuter du processus relatif au plan de sécurité avec l'employé(e) dans un endroit privé et calme, où il ou elle se sentira à l'aise et en sécurité. Avec le consentement de l'employé(e), créer ensemble un plan de sécurité.</p> <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>REMARQUE : Sachez reconnaître le bon moment pour amorcer la discussion. Si l'employé(e) n'est pas prêt(e) à parler, dites-lui que vous serez là pour lui prêter l'oreille quand le moment sera venu.</p> </div>	<p>Dans la discussion, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exprimer vos inquiétudes quant à la sécurité de l'employé(e) sans porter de jugement, sans jeter le blâme sur qui que ce soit et sans mettre la victime dans l'embarras; - offrir du soutien; - expliquer à l'employé(e) que le plan est un outil souple, qui peut être modifié pour aider à assurer sa sécurité au travail; - demander à l'employé(e) la permission d'écrire le plan; - informer l'employé(e) que le plan sera facilement accessible; - concilier confidentialité et sécurité. 	
<p>Documenter</p> <p>Encourager l'employé(e) à documenter tous les incidents, y compris les blessures, les préoccupations entourant la sécurité, les menaces et les comportements passés, actuels et futurs. Si possible, lui demander de mettre les incidents en ordre chronologique ou d'en faire le suivi à mesure qu'ils surviennent.</p>	<p>Les notes peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une description des incidents; - les dates, les heures et les endroits où les incidents surviennent; - le nom et les déclarations des témoins; - le nom de la ou des personnes à qui les incidents sont signalés; - les réponses ou réactions de la personne violente; - des photos et une description des blessures subies, y compris la partie du corps blessée, le type de blessure (lacération, ecchymose, etc.); - un rapport d'incident en milieu de travail, le cas échéant; - autre. 	
<p>Notes</p>		

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
<p>Entreposage Entreposer dans un endroit sûr tous les documents concernant la violence conjugale ou entre partenaires intimes dont est victime l'employé(e).</p>	<p>Les documents peuvent être entreposés dans le lieu de travail, à l'abri de la personne violente auquel seul(e)s l'employé(e) et son surveillant ou sa surveillante ont accès. Ils doivent être entreposés d'une façon qui respecte la vie privée de l'employé(e) et la confidentialité. L'employé(e) peut choisir d'élargir l'accès à ces documents.</p> <p>L'employé(e) peut également donner une copie du plan à un(e) collègue de confiance, un(e) ami(e) ou un membre de la famille.</p>	
<p>Information Fournir des renseignements à l'employé(e) sur les ressources juridiques, les services de consultation et les autres ressources, dont les coordonnées des refuges et des services de soutien en situation de crise de la région. (Voir aussi la section sur les dispositions relatives aux congés pour en savoir plus sur les possibilités de congés payés.)</p>	<p>Vous pouvez fournir les ressources suivantes, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est votre affaire : Une trousse d'outils sur la violence conjugale et entre partenaires intimes pour les milieux de travail - Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick - L'amour ne devrait pas blesser - Égalité des femmes - Le Centre Muriel McQueen Fergusson - PAEF, Avantages sociaux des employés - Section sur la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes de l'intranet du GNB 	
<p>Notes</p>		

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
<p>Sécurité personnelle en milieu de travail Si possible, apporter des changements appropriés dans le milieu de travail.</p>	<p>Voici quelques exemples de changements appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer le poste de travail ou le bureau de l'employé(e) loin des portes d'entrée ou des fenêtres. - Retirer le nom de l'employé(e) des répertoires. - Enlever la plaque nominative qui se trouve sur la porte du bureau. 	
<p>Appels téléphoniques Établir des pratiques plus sécuritaires relativement aux appels téléphoniques.</p>	<p>Voici des exemples de pratiques plus sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer le numéro de téléphone ou de poste de l'employé(e). - Fournir un téléphone muni d'un afficheur à l'employé(e). - Réacheminer tous les appels pour les filtrer. - Raccrocher immédiatement en cas d'appel menaçant ou indésirable et en prendre note (voir les lignes directrices au sujet de Documenter à la page 2). - Demander au personnel de sécurité d'écouter les messages vocaux. 	
<p>Courriels Établir des pratiques plus sécuritaires relativement aux courriels.</p>	<p>Voici des exemples de pratiques plus sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer l'adresse de courriel de l'employé(e). - Imprimer les courriels menaçants ou indésirables, ne pas y répondre et aviser le surveillant ou la surveillante de l'employé(e) et le service de police (s'il y a lieu). - Filtrer les courriels indésirables. - Activer la fonction de réponse automatique pour les courriels provenant d'une adresse indésirable. 	

Notes

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
<p>Internet Établir des pratiques plus sécuritaires relativement à Internet.</p>	<p>Voici des exemples de pratiques plus sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retirer le nom et les coordonnées de l'employé(e), y compris son numéro de poste et son adresse de courriel, des sites Web et intranet de l'employeur. - Limiter les publications sur les comptes de réseaux sociaux au travail ou de l'organisme qui contiennent le nom de l'employé(e), des photos de cette personne ou les activités à venir. 	
<p>Entrée et sortie Établir des pratiques plus sécuritaires relativement à l'entrée et à la sortie du lieu de travail.</p>	<p>Voici des exemples de pratiques plus sécuritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer la place de stationnement de l'employé(e) ou changer sa vignette de stationnement pour lui offrir plus de souplesse. - Offrir une place de stationnement bien éclairée près d'une porte d'entrée. - Assurer la surveillance de la place de stationnement de l'employé(e) par caméra. - Si possible, mettre en place un système de jumelage ou d'accompagnement par le personnel de sécurité pour les déplacements. - Si l'on pressent un danger, se rendre rapidement là où il y a plus de gens. - Le soir, entrer par une porte d'accès sécurisée. - Avoir un téléphone sur lequel le numéro 9-1-1 est affiché sur l'écran principal. Donc, en cas d'urgence, il suffira d'appuyer sur « Appel » pour appeler le service de police. 	
<p>Avertissement Déterminer la nature de la mise en garde et le moyen d'aviser les autres employé(e)s concernant le risque de violence.</p>	<p>Déterminez ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels renseignements devez-vous communiquer? - Comment les aviserez-vous? - Tenez compte des questions de confidentialité et des facteurs à considérer pour chacune des parties en cause. - Communiquez les renseignements de manière confidentielle, concise et objective afin d'accroître la vigilance des employés et les sensibiliser aux questions de sécurité sans toutefois les alarmer. 	

<p>Notes</p>

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
<p>Sécurité Mettre en oeuvre des mesures de sécurité pour empêcher l'entrée d'une personne violente sur le lieu de travail.</p>	<p>Voici des exemples de mesures de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'empêcher d'entrer, fournir une photo ou une description de la personne violente au personnel de sécurité, à la réception et à l'ensemble du personnel, s'il y a lieu. - Aviser le personnel de sécurité et le service de police si la personne violente détient une arme à feu ou si elle a accès à une telle arme. - Enjoindre à la réception ou au personnel de sécurité de ne pas donner de renseignements personnels sur l'employé(e) (p. ex. si la personne se trouve sur le lieu de travail ou non). - Évaluer les risques que présentent les différentes aires du lieu de travail pour l'employé(e) et ses collègues. - Se renseigner pour savoir si une ordonnance de non-communication, une ordonnance d'intervention d'urgence ou toute autre ordonnance est en place et s'applique au lieu de travail. 	
<p>Réaménagement des conditions de travail Réaménager les conditions de travail de l'employé(e), en tenant compte des politiques, des pratiques et de la souplesse du lieu de travail.</p>	<p>Le réaménagement des conditions de travail de l'employé(e) peut inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail flexible; changement de l'heure du début et de la fin de la journée ou du quart de travail; changement de quart de travail; - Changement du lieu de travail ou du bureau; - Changement de service, le cas échéant. <p>Le réaménagement des horaires de travail de l'employé(e) peut s'avérer particulièrement important si la personne violente et la victime ont le même employeur. Dans un tel cas, vous devez faire appel aux Ressources humaines pour obtenir de l'aide.</p>	

Notes

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
<p>Protocole de vérification Élaborer un protocole de vérification en cas d'absence imprévue de l'employé(e) au travail.</p>	<p>Le protocole de vérification peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un mot ou une phrase-code établi qui permettra à l'employeur de déterminer si l'employé(e) est en sécurité lorsqu'il appelle; - l'autorisation au surveillant ou à la surveillante de communiquer avec une personne de confiance de l'employé(e) en cas d'absence imprévue. <p>« Je, _____ (initiales), donne mon consentement éclairé à la communication avec la personne de confiance ci-dessous en cas d'absence imprévue. »</p> <p>Nom : _____</p> <p>Téléphone : _____</p>	
<p>Dispositions relatives aux congés Déterminer les dispositions relatives aux congés qui permettent à l'employé(e) de prendre du temps pour s'occuper des questions juridiques, trouver un logement, assurer la garde des enfants et s'occuper de soi-même.</p>	<p>Les dispositions relatives aux congés peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le <u>Règlement du Nouveau-Brunswick 2018-81 pris en vertu de la Loi sur les normes d'emploi</u>; - les <u>autres congés des normes d'emploi</u> (voir l'article 10); - les autres congés des normes d'emploi énoncés dans la politique du lieu de travail. <p>Demandez la permission à l'employé(e) de l'appeler lors de son congé.</p>	
<p>Notes</p>		

**PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ EN MILIEU DE TRAVAIL
À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE
VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé	Éléments du plan de sécurité personnalisé
Mesures supplémentaires	<p>Les mesures supplémentaires peuvent inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liaison avec le <u>refuge ou les services de police</u>. - Une alarme d'autosurveillance émettant un son puissant. - Le dispositif d'alarme de sécurité de la voiture sur le porte-clé de l'employé(e). - Un téléphone cellulaire préprogrammé. - Un dispositif antipanique communautaire. - Au besoin, la désignation d'une nouvelle personne par l'employé(e) à aviser en cas d'urgence. - Autre. 	

Lignes directrices	Options du plan de sécurité personnalisé
<p>Réunions régulières</p> <p>Prévoir des réunions supplémentaires pour revoir le plan de sécurité, faire le point et prendre des nouvelles de l'employé(e). Adapter le plan au besoin.</p>	<p>Date de la première réunion : _____</p> <p>Date de la deuxième réunion : _____</p> <p>Date de la troisième réunion : _____</p> <p>(réunions supplémentaires au besoin)</p>

Signature de l'employé(e)

Date

Signature du ou de la surveillant(e)

Date

Source : *Individualized Workplace Domestic Violence Safety Plan*
<http://www.makeitourbusiness.ca/>

Le présent outil a été élaboré en collaboration avec le Centre Muriel McQueen Fergusson.



Western
Centre for Research & Education on
Violence Against Women & Children



**C'EST
VOTRE
AFFAIRE**
Une trousse d'outils sur la violence
conjugale et entre partenaires
intimes pour les milieux de travail